



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 22 juin 2016

**DELIBERATION N° 101/ 6/2016 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 - BUDGET ANNEXE ZAC
MULTI SITES QUARTIER EST**

L'an deux mille seize, le mercredi 22 juin à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 16 juin 2016.

Présents Titulaires : 41

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Jean-François GARRIGUES, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Gaël TABARLY, Thierry VIALLO.

Absents ayant donné pouvoir : 7

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Christian PEREZ, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Jacques GAYRAL à Pierre BONNEFOUS, Pierre-Antoine LEVI à Thierry DEVILLE, Christian MOULIS à Paul GRAND, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

Absents Excusés : 3

Mesdames, Messieurs, Alain GABACH, Isabelle SOULAYRES, Monique VALAT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Gérard ROUTIER

**Monsieur Maxime BERAUDO donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Budget Supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire et comporte une particularité par rapport aux Décisions Modificatives (D.M.). Il doit en effet retracer comptablement les affectations des résultats de l'exercice 2015, en section d'investissement et de fonctionnement et la reprise des reports d'investissement de l'année N-1.

En ce qui concerne l'affectation des résultats, l'obligation comptable est faite à la collectivité de financer prioritairement un déficit constaté le plus souvent en section d'investissement par un excédent constitué en section de fonctionnement.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de compte à compte (nature 23 à nature 21 par exemple), document de reprise des reports, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer marginalement l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2015, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est du Grand Montauban.

Le Budget Supplémentaire 2016 présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit:

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ANNEXE MULTI SITES QUARTIER EST 2016

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
FONCTIONNEMENT	REEL	66	CHARGES FINANCIERES	-20 000,00	74	SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL GMCA	-17 300,00
		Total Dépenses Réelles Fonctionnement		-20 000,00	Total Recettes Réelles Fonctionnement		-17 300,00
	ORDRE	Total Dépenses Ordre Fonctionnement		2 700,00	Total Recettes Ordre Fonctionnement		0,00
	REPORTS				Résultat de Fonctionnement Reporté		0,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		-17 300,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		-17 300,00	

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 700,00	1068	Réserves	781 170,88
		Total Dépenses Réelles Investissement		2 700,00	Total Recettes Réelles Investissement		781 170,88
	ORDRE	Total Dépenses Ordre Investissement		0,00	Total Recettes Ordre Investissement		2 700,00
	REPORTS	Restes à Réaliser de l'exercice précédent		146 570,44	Restes à Réaliser de l'exercice précédent		0,00
		Résultat d'Investissement Reporté		634 600,44			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		783 870,88	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		783 870,88		

TOTAL DEPENSES	766 570,88	TOTAL RECETTES	766 570,88
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Le Budget Annexe Multi-Sites Quartier Est 2016 (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

	Budget Primitif	Décision Modificative n°1	Budget Supplémentaire	TOTAL
Investissement	1 060 000,00	175 000,00	783 870,88	2 018 870,88
Fonctionnement	850 610,00	0,00	-17 300,00	833 310,00
Total	1 910 610,00	175 000,00	766 570,88	2 852 180,88

La section de fonctionnement retrace notamment :

En dépense, la réduction de la prévision budgétaire du paiement des intérêts d'emprunts suite à l'évolution à la baisse des taux d'intérêts sur les marchés financiers (- 20 000 €).

En Recette, la baisse du montant de la subvention d'équilibre du Budget Principal du GMCA du fait de la réduction du montant des intérêts.

En section d'investissement figurent notamment :

L'affectation du résultat excédentaire 2015 de fonctionnement de 781 170,88 €, pour sa totalité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2015.

Vu la délibération n°216 du 17 décembre 2015 portant « Exercice 2016 – Budget Primitif Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est»,

Considérant que le Budget Supplémentaire 2016 - Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est, dans sa version réglementaire et détaillée, a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers communautaires avec la convocation à la séance,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 14 juin 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter ce Budget Supplémentaire 2016 au Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est du Grand Montauban.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'adopter ce Budget Supplémentaire 2016 au Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est du Grand Montauban.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE ET ABSTENTION : 1.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

27 JUIN 2016

De sa publication le :

27 JUIN 2016

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 23 juin 2016

La Présidente,
Brigitte BAREGES

